



**Travaux de renforcement de la protection incendie**  
*sur*  
***Divers secteurs de la commune***

**DOSSIER**  
**de**  
**CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Contrat**

Dressé par Marc BOIZARD		Adopté par Jean François GAUJOUR	N°1
		Le Maire	Date : novembre 2011

## Marché de travaux à procédure adaptée

### Article 28 du code des marchés publics

#### Article 1 - Contractants

Marché à procédure adaptée conclu entre :

Personne Publique
Monsieur le Maire de la commune de SAINT ETIENNE DE CROSSEY

Et

NOM et PRENOM : _____
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel Domicilié à : _____ _____ Téléphone : _____
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1) _____ Ayant son siège social à : _____ _____ Téléphone : _____

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

#### Article 2 - objet du marché

Le présent marché concerne les travaux de renforcement de la protection incendie sur divers secteurs de la commune de Saint Etienne de Crossey.

### Article 3 - Conditions d'exécution des travaux

Les spécifications techniques concernant les travaux sont précisées dans le bordereau des prix unitaires.

### Articles 4 - Délai et Pénalités pour retard

Les travaux devront être exécutés dans le délai de **90 jours**.

- à compter de la date de commencement des travaux fixée dans l'ordre de service.

Une pénalité pour retard de réalisation des travaux sera appliquée, en cas de dépassement du délai, au taux de 1/1 000ème du montant total T.T.C. de la commande par jour de retard.

### Article 5 - Prix

#### **5.1 Montant du marché**

Le présent marché étant à prix unitaires valorisés dans le détail estimatif, le montant du marché mentionné ci-dessous n'est qu'indicatif.

Le titulaire est engagé par les prix unitaires mentionnés dans le détail estimatif.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est de :

Montant hors T.V.A	<input type="text"/>	Euros (en chiffres)
T.V.A. au taux de <input type="text" value="19.6"/> %, soit	<input type="text"/>	
Montant T.V.A. incluse	<input type="text"/>	
<input type="text"/>		TTC Euros (en lettres)

#### **5.2 Variation des prix**

Le prix est ferme. Il fera l'objet d'une actualisation si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date de réception de la proposition de prix et la date fixée pour le commencement des travaux par la lettre de commande. Cette actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à celle fixée pour le commencement des travaux.

L'actualisation des prix est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient donné par la formule  $C = I_{d-3} / I_0$  dans laquelle :

Le mois "d" est le mois du début d'exécution des travaux tel que défini par la lettre de commande.

$I_0$  est la valeur prise au mois zéro par l'index de référence I du marché Le mois zéro est le mois de remise de la proposition de prix du prestataire.

$I_{d-3}$  est la valeur prise au mois (d - 3) par l'index de référence I du marché sous réserve que le mois "d" du début d'exécution des travaux soit postérieur de plus de 3 mois au mois zéro.

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des travaux faisant l'objet du marché est :

#### **TP 10a : Concerne tous les prix du bordereau des prix unitaires**

Les index sont publiés :

- au bulletin officiel du service des prix et au moniteur des travaux publics pour l'index T.P
- au bulletin officiel du ministère en charge de l'équipement et au moniteur des travaux publics pour l'index BT

#### **Article 6 - Réception des travaux**

L'entrepreneur avise le maître d'oeuvre de la fin des travaux. Ce dernier invite l'entrepreneur à une réunion de réception conjointe. Cette réunion de réception permet de reconnaître les ouvrages exécutés, constater éventuellement l'inexécution de certaines prestations, et en particulier le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux.

Un constat de réception est rédigé immédiatement par le maître d'oeuvre ; il est signé conjointement par l'entrepreneur et le maître d'ouvrage. Il peut prévoir :

- la réception de l'ouvrage sans réserve,
- la réception de l'ouvrage sous réserve de la réalisation des travaux palliant à certaines imperfections ou correspondant à des travaux commandés mais non exécutés.

Les travaux consécutifs à la réception sous réserve seront exécutés dans un délai de **45 jours** suivant la signature du constat de réception.

Dans la mesure où le délai prévu à l'article 1 est dépassé; les pénalités prévues à l'article 2 sont appliquées. Si les travaux ne sont pas réalisés dans le nouveau délai prévu, les pénalités de retard sont majorées de 50 %.

La réalisation des travaux consécutifs à la réception sous réserve fait l'objet d'un nouveau constat contradictoire.

La signature, sans réserves, du constat de réception de l'ouvrage par le maître d'ouvrage entraîne la prise de possession de l'ouvrage par ce dernier.

## **Article 7 - Garantie**

Le délai de garantie est d'un an à compter soit de la date du constat de réception sans réserve, soit de la date du constat de réalisation des travaux consécutifs à la réception sous réserve.

## **Article 8 - Paiements**

Le paiement des travaux relatifs au marché peut donner lieu :

- Au versement de l'avance forfaitaire si l'entreprise la demande et au paiement d'acompte(s), mensuel(s) sur la base de(s) situation(s) présentée(s) par l'entreprise.
- 8.1 Avance forfaitaire

Lorsque le montant du marché est inférieur au seuil fixé à l'article 87 du code des marchés, aucune avance ne sera versée à l'entreprise.

Dans le cas d'un marché d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 87 du code des marchés, le prestataire :

- refuse de percevoir l'avance forfaitaire
- ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire

Le montant de l'avance est, en prix de base, égal à 5 % du montant initial du marché. Toutefois, lorsque la durée d'exécution du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance forfaitaire est égal au produit de ces 5 % par  $12/N$ ,  $N$  étant la durée d'exécution du marché exprimée en mois.

Ce montant ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Le délai global de paiement de l'avance forfaitaire au titulaire ou à chaque co-traitant est de 30 jours à compter de la notification de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché.

Le remboursement de l'avance forfaitaire commence lorsque le montant des prestations exécutées qui figure à un état d'acompte mensuel atteint 65 % du montant initial du marché et doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 %. Il s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acomptes ou de solde, après application de la clause de variation de prix sur le montant initial de l'acompte ou du solde

### **8.2 Acomptes et solde**

Les factures, établies sur papier à en-tête et comportant obligatoirement les références du marché à procédure adaptée ainsi que les références bancaires du compte à créditer, seront adressées en trois exemplaires à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire - Mairie - 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY**

Les factures au-delà de la facture n° 1, seront présentées en cumulées en précisant le n° de l'état d'acompte.

***Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, il court à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :***

- **Date de réception de la facture par le maître d'ouvrage.**

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire. Le taux de ces intérêts est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Dans le cas où le titulaire sous-traite une part du marché postérieurement à sa conclusion, le paiement de l'avance forfaitaire au sous-traitant est subordonné au remboursement, s'il y a lieu, de la partie de l'avance forfaitaire versée au titulaire et correspondant aux prestations sous-traitées. En conséquence, le projet d'acte spécial présenté par le titulaire pour permettre l'acceptation d'un sous-traitant doit faire apparaître si ce dernier demande ou non le paiement de l'avance forfaitaire. Dans l'affirmative, le titulaire doit procéder au remboursement de la part correspondante de l'avance forfaitaire. Ce remboursement s'effectuera par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire au titre du/des premier(s) acompte(s) à compter de la notification par la collectivité de l'acte spécial par lequel elle accepte le sous-traitant. Si le remboursement ne peut plus être effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, il sera effectué par émission d'un titre de recette. Le titulaire est également tenu de notifier à la collectivité la date de début d'exécution des prestations sous-traitées ; à défaut la collectivité se réserve la possibilité de lui imputer les éventuels intérêts moratoires qu'elle pourrait avoir à verser au sous-traitant.

Le versement de cette avance, dont le montant doit être de 5 % du montant des travaux à exécuter par le sous-traitant au cours des 12 premiers mois suivant le début de leur exécution, et son remboursement, doivent être réalisés selon les mêmes règles que le versement et le remboursement de l'avance au titulaire

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Désignation du cocontractant	Compte à créditer	
	N° de compte	_____
	Code banque	_____
	Code guichet	_____
	Clé	_____

### **Article 9 - Assurances**

L'entrepreneur est tenu de fournir, dès réception de la lettre de commande, une attestation d'assurance prouvant que son entreprise est couverte en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

## **Article 10 - Résiliation**

Il peut être mis fin à l'exécution des travaux faisant l'objet de la lettre de commande, avant l'achèvement de ceux-ci, par une décision de résiliation du contrat qui en fixe la date d'effet.

Sauf dans les cas de résiliation prévus ci-dessous, l'entrepreneur a droit à être indemnisé, s'il y a lieu, du préjudice qu'il subit du fait de cette décision. Il doit, à cet effet, présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai de trente jours compté à partir de la date d'effet de la décision de résiliation.

Cas de résiliation sans indemnité :

- Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas aux dispositions du marché, la personne responsable du marché le met en demeure d'y satisfaire, dans un délai déterminé, par une décision qui lui est notifiée
- par écrit. A l'expiration de ce délai, la résiliation du marché peut être prononcée dès lors que l'entrepreneur ne s'est pas acquitté de ses obligations.
- En cas de décès ou d'incapacité civile de l'entrepreneur, la résiliation du marché est prononcée, sauf
- si la personne responsable du marché accepte la continuation du marché par les ayants droit ou le curateur. La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date du décès ou de l'incapacité civile. Elle n'ouvre droit, pour l'entrepreneur ou ses ayants droit, à aucune indemnité.
- En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, le marché peut être résilié dans les conditions prévues par la loi n° 85-98 du 25 Janvier 1985 modifiée.

## **Article 11 – Énumération et ordre de priorité des pièces du marché**

### **11.1 : Pièces particulières**

- 
- - Présent document, dont l'original est conservé par la collectivité
- - Bordereau des prix unitaires
- - Détail estimatif

### **11.2 : Pièces générales**

Les documents applicables sont ceux au premier jour d'établissement des prix définis à l'article 5 du présent document.

\* Le Cahier des Clauses Techniques Générales ( CCTG ) applicables aux marchés publics de travaux.

\* Le Cahier des Clauses Administratives Générales ( CCAG ) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par le décret du 21 janvier 1976 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

**Lu, accepté et complété par l'entrepreneur qui atteste sur l'honneur :**

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics

- que je n'ai pas fait ou que toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elle résulte du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

à

Le(s) prestataire(s)

le

---

à Saint Etienne de Crossey - Le  
M. le Maire

Jean François GAUJOUR



**Travaux de renforcement de la protection incendie**  
*sur*  
***Divers secteurs de la commune***

**DOSSIER**  
**de**  
**CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Bordereau des prix unitaires**

Dressé par Marc BOIZARD		Adopté par Jean François GAUJOUR	N° 2
		Le Maire	Date : novembre 2011

# Commune de SAINT ETIENNE DE CROSSEY

## Travaux de renforcement de la protection incendie - Programme 2011

### Divers secteurs de la commune

#### Bordereau des prix unitaires

N° PRIX	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX EN CHIFFRE (H.T.)
1	<p><b>Installation de chantier et signalisation</b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, l'aménagé sur le chantier et le repliement en fin de travaux de toutes les installations nécessaires à la bonne marche du chantier.</p> <p>Il comprend également, les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions des décrets 65.48 et 77.996 portant règlement de l'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail ( titre II - Hygiène et sécurité des travailleurs )</p> <p>Ce prix rémunère au forfait également, la fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation à mettre en place en contact direct avec le chantier ainsi que la présignalisation 300 mètres en amont et en aval des travaux et de l'aire d'installation , y compris les sujétions d'alternats.</p> <p>L'alternat sera réglé par feux tricolores et comprend, la location , la mise en place et l'entretien d'un jeu de feux tricolores y compris la mise en place de panneaux de type AK 17 et toutes sujétions.</p> <p>Une fraction égale à 75 % du prix sera réglée une fois l'installation terminée, le solde 25 % sera versé à l'achèvement des travaux après repliement du matériel et remise en état des lieux .</p> <p><b>Le forfait :</b></p>	
2	<p><b>Décapage terre végétale</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, le décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 20 cm, son chargement et son évacuation ou son stockage a proximité du chantier, pour une reprise.</p> <p>Il comprend également, le transfert et le repliement du matériel nécessaire à cette tâche et toutes sujétions,</p> <p><b>Le mètre carré :</b></p>	

N° de Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
3	<p><b>Remise en place terre végétale</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la remise en place et le réglage de terre végétale stockée sur 20 cm d'épaisseur, sur les tranchées réalisées ainsi que les plus values manuelles éventuelles.</p> <p>Ce prix rémunère également, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de semences ( type prairie fleurie ) nécessaires à la végétalisation des parties traitées en terre végétale et il tient compte de toutes les sujétions y compris le compactage.</p> <p><b>Le mètre carré :</b></p>	
4	<p><b>Poteau d'incendie sur canalisation</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, le transport et la pose d'un poteau d'incendie de type "SAPHIR" conforme à la norme NF S 61-213 de la marque BAYARD ou similaire.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les découpes de chaussée.</li> <li>- Le terrassement nécessaire, le chargement des déblais sur camions ainsi que leurs évacuations à la décharge.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de sable.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tout venant 0/100.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'un té de dérivation en fonte de dimensions 100/100 ou 300/100 ( PN 16 ) de marque EIE ou similaire</li> <li>- Le piquage sur canalisation existante sous pression de la canalisation à poser de Ø 100</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une longueur maximum de 6.00 mètres de canalisation fonte Ø 100 (PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, y compris le raccordement.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une vanne Ø 100 en fonte ( PN 16 ) de marque HAWLE ou BAYARD ou similaire, y compris les raccordements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place de coude Ø 100 en fonte ( PN 16 ), de la marque PONT A MOUSSON ou similaire y compris les raccordements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une bouche à clé ronde en fonte ( poids 11 kg ), d'une tube allonge de diamètre et de longueur adaptée, et d'un tabarnacle, y compris les raccordements et toute sujétions,</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des brides major en fonte pour canalisation fonte Ø 100 (PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, pour le raccordement de tous ces équipements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des boulons nécessaires pour tous ces équipements.</li> <li>- La réalisation du socle en béton et toutes sujétions.</li> </ul>	

N° de Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
5	<p><b>A - Poteau d'incendie sur canalisation Ø 100</b></p> <p>L'unité :</p> <p><b>B - Poteau d'incendie en bout de canalisation Ø 100</b></p> <p>L'unité :</p> <p><b>C - Poteau d'incendie en bout de canalisation Ø 125</b></p> <p>L'unité :</p> <p><b>D - Poteau d'incendie sur canalisation Ø 300</b></p> <p>L'unité :</p> <p><b>Piquage canalisation fonte sur réseau existant</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un piquage d'une canalisation fonte à poser sur réseau existant.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les découpes de chaussée.</li> <li>- Le terrassement nécessaire, le chargement des déblais sur camions ainsi que leurs évacuations à la décharge.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de sable.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tout venant 0/100.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'un té de dérivation en fonte de dimensions 100/100 ou 125/100 ( PN 16 ) de marque EIE ou similaire</li> <li>- Le piquage sur canalisation existante sous pression de la canalisation à poser de Ø 100 ou Ø 125</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une vanne Ø 100 ou Ø 125 en fonte ( PN 16 ) de marque BAYARD ou HAMLE ou similaire, y compris les raccords.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une bouche à clé ronde en fonte ( poids 11 kg ), d'une tube allonge de diamètre et de longueur adaptée, et d'un tabernacle, y compris les raccords et toute sujétions,</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des brides major en fonte pour canalisation fonte Ø 100 ou Ø 125 ( PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, pour le raccordement de tous ces équipements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des boulons nécessaires pour tous ces équipements.</li> </ul>	

N° de Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
6	<p><b>A - Sur canalisation de Ø 100</b></p> <p><i>L'unité :</i></p> <p><b>B - Sur canalisation Ø 125</b></p> <p><i>L'unité :</i></p> <p><b>Pose canalisation AEP</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la mise en place de canalisation fonte AEP ( PN 16 ) de la marque PONT A MOUSSON ou similaire y compris les joints, les raccordements, le grillage avertisseur bleu, les coupes éventuelles.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les découpes de chaussée.</li> <li>- La réalisation d'une fouille de 50 cm de largeur par 120 cm de hauteur.</li> <li>- Le stockage des matériaux décaissés sur site.</li> <li>- Le compactage du fond de fouille.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre du sable en fond de fouille et d'enrobage de la canalisation posée.</li> <li>- La reprise des matériaux pour effectuer le remblai à réaliser à - 20 cm du niveau fini, pour permettre la mise en place de la terre végétale.</li> <li>- Le chargement sur camion et l'évacuation des déblais exédentaires en décharge contrôlée.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tout venant 0/100.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place de coude en fonte ( PN 16 ) de la marque PONT A MOUSSON ou similaire , y compris les raccordements.</li> <li>- La réalisation de butée au droit des coudes posées.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des brides major en fonte pour canalisation fonte ( PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, pour le raccordement de tous ces équipements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des boulons nécessaires pour tous ces équipements.</li> </ul> <p><b>A - Canalisation fonte de Ø 100 sous chaussée</b></p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> <p><b>B - Canalisation fonte de Ø 125 sous chaussée</b></p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p>	

N° de prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
7	<p><b>C - Canalisation fonte de Ø 125 déblais - remblais</b></p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> <p><b>Concassé 0/25</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave concassée 0/25 sur une épaisseur de 5 cm moyen sous trottoirs ou accotements. Ce prix comprend également, le réglage, le compactage, l'arrosage éventuel, ainsi que les manuelles plus values et toutes sujétions.</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> <p><b>Béton bitumineux 0/10 à la main</b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en œuvre à la main de béton bitumineux 0/10 à raison de 150 kg/m<sup>2</sup>, pour chaussée y compris le compactage, le transfert et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de cette tâche et toutes sujétions.</p> <p><i>La tonne :</i></p> <p><b>Etrier de protection métallique</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture, le transport et la pose d'un étrier de protection métallique tubulaire de Ø 60 mm, en acier galvanisé, pour protéger les poteaux d'incendie posés.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement nécessaire, le chargement des déblais sur camions ainsi que leurs évacuations à la décharge.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton de scellement et toutes sujétions</li> </ul> <p><i>L'unité :</i></p> <p><b>Coffre composite pour poteau existant</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture, le transport et la pose d'un coffre composite complet, en 2 éléments + serrure de fermeture</p>	
10		

N° de Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
	<p>pour un poteau d'incendie existant de type "EMEURAUDE" de la marque BAYARD et toutes sujétions, y compris la dépose du chapeau existant.</p> <p><b>L'unité :</b></p> <p><b>Terre végétale</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et le transport de terre végétale sur accotements. Ce prix ne comprend pas la mise en œuvre, le réglage et l'engazonnement qui sont prévus au prix n° 3, et toutes sujétions.</p> <p><b>Le mètre cube :</b></p> <p><b>Disconnecteur</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture, le transport et la mise en place d'un disconnecteur pour canalisation Ø 100 en fonte de la marque SOCLA ou similaire. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décapage de la terre végétale.</li> <li>- Le terrassement nécessaire.</li> <li>- Le stockage des matériaux décapés ou décaissés sur site.</li> <li>- Le compactage du fond de fouille.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'éléments préfabriqués en béton pour réaliser un regard de visite de 1200 x 1200.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'un tampon fonte de dimensions adaptées au regard créé, de 400 kn, y compris cadre.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place de cone de réduction 125 / 100 de la marque PONT A MOUSSON ou similaire.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des brides major en fonte pour canalisation fonte ( PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, pour le raccordement de tous ces équipements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des boulons nécessaires pour tous ces équipements.</li> <li>- La reprise des matériaux pour effectuer le remblai à réaliser à - 20 cm du niveau fini, pour permettre la mise en place de la terre végétale et toutes sujétions.</li> </ul> <p><b>L'unité :</b></p>	

N° de Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET PRIX D'APPLICATION HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRE
13	<p><b>Dépose poteau incendie existant et repose d'un poteau incendie neuf</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la dépose d'un poteau incendie existant.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les découpes de chaussée.</li> <li>- Le terrassement nécessaire, le chargement des déblais sur camions ainsi que leurs évacuations à la décharge.</li> <li>- La dépose de tous les éléments</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une longueur maximum de 6.00 mètres de canalisation fonte Ø 100 (PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, y compris le raccordement.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tout venant 0/100.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place de coudes Ø 100 en fonte ( PN 16 ), de la marque PONT A MOUSSON ou similaire y compris les raccords.</li> <li>- La fourniture, le transport et la pose d'un poteau d'incendie de type "SAPHIR" conforme à la norme NF S 61-213 de la marque BAYARD ou similaire.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place d'une bouche à clé ronde en fonte ( poids 11 kg ), d'une tube allonge de diamètre et de longueur adaptée, et d'un tabarnacle, y compris les raccords et toute sujétions,</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des brides major en fonte pour canalisation fonte Ø 100 (PN 16 ) de marque PONT A MOUSSON ou similaire, pour le raccordement de tous ces équipements.</li> <li>- La fourniture, le transport et la mise en place des boulons nécessaires pour tous ces équipements.</li> <li>- La réalisation du socle en béton et toutes sujétions.</li> </ul> <p><b>L'unité :</b></p>	
14	<p><b>Essais</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'essais sur les poteaux d'incendie posés, essais de débit et de pression.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le transfert et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de ces essais.</li> <li>- La fourniture d'un rapport écrit et toutes sujétions.</li> </ul> <p><b>L'unité :</b></p>	

à le

l'Entrepreneur



**Travaux de renforcement de la protection incendie**  
*sur*  
***Divers secteurs de la commune***

**DOSSIER**  
**de**  
**CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Détail estimatif**

Dressé par Marc BOIZARD		Adopté par Jean François GAUJOUR  Le Maire	N° 3
			Date : novembre 2011

# Commune de SAINT ETIENNE DE CROSSEY

*Travaux de renforcement de la protection incendie  
Divers secteurs de la commune*

## Détail Estimatif des travaux

N° PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	DEPENSES TOTALES
1	Installation de chantier	Ft	1,00		
2	Décapage terre végétale	m <sup>2</sup>	300,00		
3	Remise en place terre végétale	m <sup>2</sup>	300,00		
4a	Poteau d'incendie sur canalisation AEP Ø 100	u	1,00		
4b	Poteau d'incendie en bout de canalisation AEP Ø 100	u	1,00		
4c	Poteau d'incendie en bout de canalisation AEP Ø 125	u	1,00		
4d	Poteau d'incendie sur canalisation AEP Ø 300	u	3,00		
5a	Piquage canalisation sur Ø 100	u	1,00		
5b	Piquage canalisation sur Ø 125	u	1,00		
6a	Canalisation AEP Ø 100 sous chaussée	ml	42,00		
6b	Canalisation AEP Ø 125 sous chaussée	ml	180,00		
6c	Canalisation AEP Ø 125 déblais remblais	ml	30,00		
7	Concassé 0/25	m <sup>3</sup>	20,00		
8	Béton bitumineux 0/10 à la Main	t	21,00		
9	Etrier de protection métallique	u	7,00		
10	Coffret composite pour poteau existant	u	1,00		
11	Fourniture de terre végétale	m <sup>3</sup>	30,00		
12	Disconnecteur	u	1,00		
13	Dépose poteau incendie existant et repose d'un poteau incendie neuf	u	1,00		
14	Essais	u	7,00		
à					MONTANT HT
le					MONTANT TVA 19.6%
l'entrepreneur					MONTANT TTC